

Le SCOT en chiffres ...

- 81 communes
- 1.266 km² soit 1/4 du département
- 332.299 habitants (INSEE 2007)
- 29 km de littoral
- 151 km² de zones artificialisées
- 571 km² de zones agricoles
- 493 km² d'espaces «naturels»

Comment et où s'informer?

Lire la lettre du SCOT, à disposition dans les mairies des 81 communes,
S'exprimer sur les registres de concertation (disponibles en mairie) ou à l'adresse mail du Syndicat Mixte du SCOT,
Débattre lors des réunions publiques prévues sur le territoire,
Surfer sur le site internet du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon



Un SCOT pour aménager le territoire de la Plaine du Roussillon

Le **Schéma de COhérence Territoriale** a été créé par la loi **SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000. Il permet aux collectivités (communes et structures intercommunales) de coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement...
 Il définit l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables.



Le mot du président

81 communes, un projet

Le Grenelle de l'environnement a plébiscité les schémas de cohérence territoriale en leur donnant un rôle prépondérant dans l'organisation des territoires et en appelant à leur généralisation sur l'ensemble du territoire national.

Depuis bientôt un an, les élus du territoire du SCOT de la Plaine du Roussillon, regroupés au sein d'un syndicat mixte, travaillent à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), aujourd'hui présenté à la concertation publique. C'est une étape décisive qui va guider les choix en matière d'offre en logements, équipements et services, de développement économique, de déplacements ou encore de préservation de notre agriculture et de notre environnement.

Pour relever les défis qui s'imposent au territoire d'ici à 2030, trois ambitions majeures sont affirmées dans le projet :

**Concilier l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie,
 Impulser un nouveau rayonnement du Roussillon,
 Replacer l'environnement au cœur de nos pratiques.**

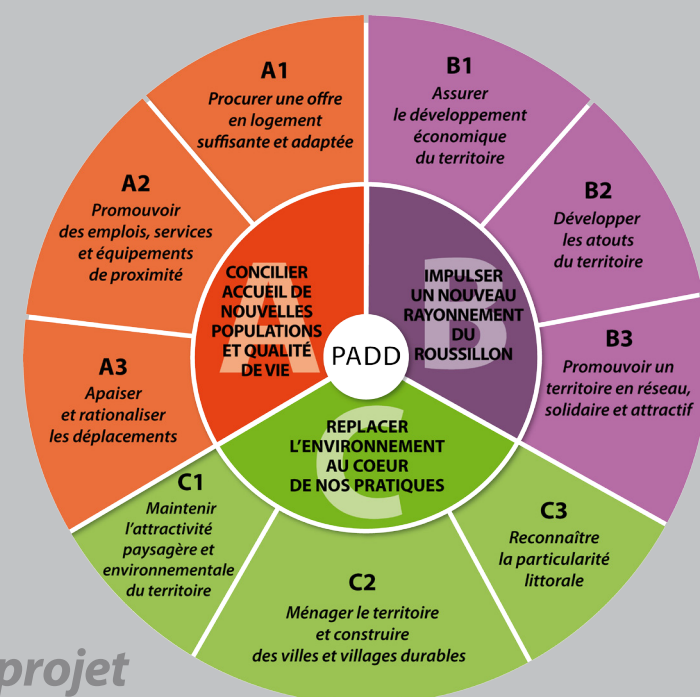
Cette nouvelle lettre résume le projet « politique » de notre territoire. Celui-ci s'est construit à partir de ces 3 ambitions, déclinées en 9 objectifs stratégiques et articulées autour de 36 orientations générales. C'est donc un ensemble coordonné de dispositions que les élus du comité syndical ont étudié pour entrer résolument dans l'ère du développement durable. Cette lettre annonce également un nouveau moment fort en matière d'échanges et de concertation afin de recueillir l'avis du plus grand nombre sur ces choix décisifs. N'hésitez pas à vous exprimer par les moyens qui sont mis à votre disposition. Venez nous rencontrer lors des réunions publiques, consultez les documents disponibles dans les mairies et sur le site internet du syndicat mixte. Cette concertation ne se résume pas à une simple information mais vise avant tout à favoriser l'expression des habitants, des associations et de toutes autres personnes concernées afin d'enrichir le projet par le recueil d'avis et d'observations.

Jean-Paul Billès

Président du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon,
 Maire de Pézilla-la-Rivière.

InfoScot

• BULLETIN N°3/Décembre 2010 •



2^{ème} phase de concertation avec le public :

4 RÉUNIONS PUBLIQUES pour débattre de l'avenir de notre territoire!

Vendredi 10 Décembre 2010 de 18h à 20h

Salle des Libertés (Rue Bartissol) - Perpignan

Mercredi 15 Décembre 2010 de 18h à 20h

Salle Riu (Parc de l'Hôtel de Ville) - Rivesaltes

Jeudi 16 Décembre 2010 de 18h à 20h

Salle polyvalente La Catalane - Ille-Sur-Têt

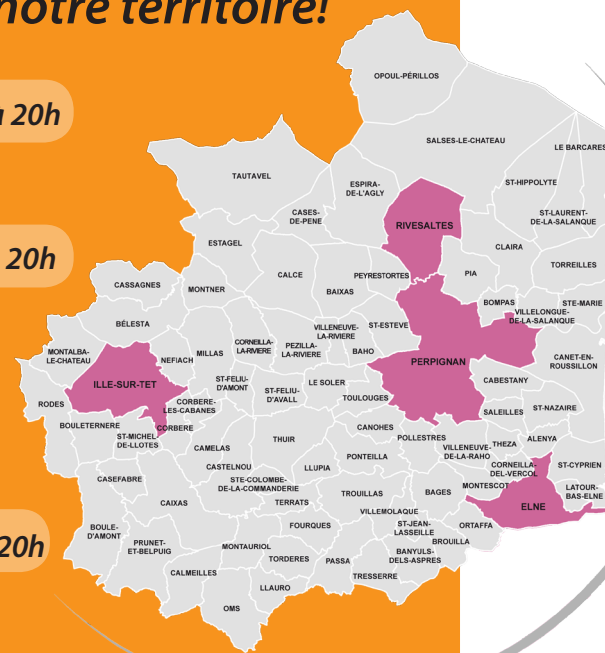
Mercredi 22 Décembre 2010 de 18h à 20h

Espace Gavroche (bd Voltaire) - Elne

Contact
 SYNDICAT MIXTE DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON
 3, bd de Clairfont - Bâtiment I
 66350 TOULOUGES
 Renseignements 04.68.37.79.52
 Mail : scotplaine-roussillon@wanadoo.fr

www.scot-roussillon.com

Lettre Info SCOT n°3 - Décembre 2010.
 Directeur de publication : Jean-Paul Billès.
 Conception, rédaction, réalisation : Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon, Agence d'URbanisme Catalane.
 Photos et cartes : Agence d'URbanisme Catalane.





AMBITION A

Concilier l'accueil de nouvelles populations et la qualité de vie

Afin de limiter l'étalement urbain, d'apporter des réponses aux problématiques sociales et de préserver les grands équilibres, il est nécessaire de **rapprocher spatialement les fonctions qui font notre quotidien** : se loger, s'instruire, travailler, consommer ou encore se divertir.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables propose de **s'appuyer sur un schéma de polarités** composé de la ville-centre, des principaux bourgs historiques, des villes du cœur d'agglomération ou de celles du littoral. Ces polarités devront être en capacité d'apporter des réponses en termes de densités, de renouvellement urbain, d'efficacité des transports collectifs, de diversité en matière d'offre de logements ou encore d'équipements et de services structurants. La conception de **quartiers d'habitat durables** est également au cœur des préoccupations du projet. Il faut diversifier les formes urbaines mais également adapter l'habitat à nos modes de vie, notre climat, ou encore nos revenus.

La mise en place de ce schéma permet également d'instaurer des **solidarités à plusieurs niveaux entre les villes et leurs territoires** et de déployer un véritable projet social au service de notre qualité de vie. Cela concerne, entre autres, la valorisation des cœurs de ville, la requalification des espaces publics, la mobilisation du parc de logements vacants ou l'amélioration de l'accessibilité.

Enfin, cette armature est en capacité d'impulser la mise en place d'un **schéma de déplacement rationnel et cohérent**, organisé autour d'un cœur d'agglomération qui donne la priorité à l'efficacité des transports collectifs, des pôles d'équilibre interconnectés par des lignes de transports cadencés (grâce aux bus et aux trains), eux-mêmes reliés aux bassins de vie plus ruraux. Sur le littoral, une offre saisonnière adaptée est devenue nécessaire.

Ce qui doit changer

- Une **offre en logement** mieux répartie et plus accessible, pensée en fonction de la diversité sociale des ménages (structure familiale, revenus...)
- Des **quartiers d'habitat durables** adaptés à nos modes de vie et notre climat (formes urbaines, «écoquartiers»...)
- Des **transports collectifs** performants et prioritaires, des **modes doux** de déplacement favorisés et sécurisés
- Des **équipements, services et commerces** positionnés en fonction de la réalité des bassins de vie et de leur accessibilité par les transports collectifs
- Une **offre commerciale** plus équilibrée au profit des commerces de proximité



AMBITION B

Impulser un nouveau rayonnement du Roussillon

La plaine du Roussillon est très attractive notamment sur le plan démographique et touristique. C'est aussi un espace en profonde mutation qui intensifie ses relations avec la métropole catalane de Barcelone grâce à l'arrivée du TGV et s'ouvre sur le bassin méditerranéen. Ce potentiel pour le développement économique du territoire est considérable. Il s'agit d'insuffler un nouveau rayonnement pour le Roussillon, appuyé sur la **mise en réseau des territoires** et une **stratégie assise sur une économie plus performante et durable**.

Dans ce schéma, une **agriculture de qualité et de proximité** et un tourisme plus équilibré sont des axes essentiels à conforter, à côté du **développement des filières d'excellence** : énergies renouvelables, éco-construction, éco-logistique, nautisme ou encore santé doivent permettre d'élever le niveau d'emploi en stimulant l'innovation. Cette valeur ajoutée doit bénéficier à l'ensemble du territoire du SCOT et même au-delà.

Cette ambition passe nécessairement par le déploiement d'une **offre plus attractive pour l'accueil des entreprises** au sein de véritables parcs d'activités dotés d'un niveau de services satisfaisant et d'une véritable qualité environnementale. Il est également indispensable de développer les atouts du territoire : **améliorer son accessibilité globale** avec le maintien et le renouveau de l'aéroport, le développement du très haut débit, l'aménagement urgent de la nouvelle ligne du TGV entre Perpignan et Montpellier. Se donner les moyens d'impulser un nouveau rayonnement du territoire, c'est aussi promouvoir une offre cohérente d'équipements structurants, intensifier la recherche et le développement, acquérir de la visibilité et de la notoriété en synergie avec les territoires voisins du Narbonnais et du Gironès.

Ce qui doit changer

- Une **plus grande ouverture** sur le bassin méditerranéen et l'espace Sud Catalan
- Une **stratégie économique** inscrite dans le développement durable et les filières d'excellence
- Le développement d'**emplois à haut niveau de qualification**
- Une offre plus attractive pour l'**accueil des activités**
- Un **potentiel foncier agricole** mieux reconnu et davantage préservé
- Une **logistique multimodale** plus vertueuse avec le développement du fret ferroviaire



AMBITION C

Replacer l'environnement au cœur de nos pratiques

Ce troisième volet du projet d'aménagement et de développement durables entend **préserver le capital environnemental du territoire** qui fait sa richesse essentielle. Un des moyens primordial mis en œuvre par le SCOT consiste en la **définition d'une armature verte et bleue**, devant permettre de préserver les espaces naturels du territoire mais également les espaces agricoles les plus intéressants pour le maintien de l'activité agricole.

Cette armature verte et bleue contribue à préserver la qualité des paysages, limiter l'étalement urbain et éviter le cloisonnement du territoire par les infrastructures. Elle doit permettre de conserver la lisibilité et l'identité des villages, d'intégrer la nature en ville ou encore d'éviter l'urbanisation des zones les plus vulnérables aux risques naturels. Cette ambition reflète également la nécessité de **valoriser notre patrimoine** en favorisant des aménagements de qualité respectueux des sites dans les villes et les villages, sur le littoral, dans les zones d'activités ou le long des entrées de ville.

Enfin, il est question de **ménager notre territoire et nos ressources** : maîtriser les dépenses énergétiques, rationaliser la consommation des ressources, notamment de l'eau, modérer la consommation des espaces pour l'urbanisation ou encore minimiser les impacts générés par nos modes de vie.

Sur le **littoral**, espace contraint, sensible et convoité cette ambition prend une résonance particulière et appelle un mode de développement spécifique. Il s'agit de concilier sur cet espace, une croissance équilibrée et mesurée, la préservation du capital touristique, essentiel pour notre économie mais aussi la prise en compte de risques spécifiques comme l'érosion littorale ou encore la sauvegarde des espaces naturels et des sites emblématiques de notre territoire.

Ce qui doit changer

- La reconnaissance de la **valeur des espaces naturels et agricoles**
- La valorisation de **notre patrimoine bâti et paysager**
- L'intégration de **la nature en ville**
- La rationalisation de la consommation des **ressources naturelles** et la maîtrise des **dépenses énergétiques**
- Une **prise en compte** plus globale et transversale des enjeux avec un souci permanent de maîtrise des impacts